

LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 11 francs pour Liège, et 13 francs pour les autres villes du royaume. Un Numéro séparé se vend 16 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

ALLEMAGNE. — FRANCFORT, LE 13 OCTOBRE.

On annonce de Darmstadt, comme une chose certaine, que le grand-duc a accordé la concession du chemin de fer de Cassel, en passant par Mayence, sous la condition que, dès que le grand-duc de Bade aura accordé la concession d'une ligne qui atteindrait les frontières de la Hesse, on n'opposerait aucun obstacle à la construction d'une ligne directe de Darmstadt à Francfort.

Ce projet, également utile aux deux états, peut être considéré comme définitivement arrêté. Suivant des nouvelles transmises de Darmstadt et de Mayence par des personnes bien informées, les trois comités des lignes de chemin de fer de Darmstadt, de Mayence et de Francfort, ont résolu d'un commun accord que les villes de Mayence et Darmstadt contribueraient chaque pour 600,000 florins à la construction du chemin de fer sur la rive droite du Mein. (*Gazette de Cassel*)

— On écrit de Stutgard, le 10 octobre :

Le secrétaire de légation de notre ambassadeur à Paris est arrivé hier ici. Il apporte le contrat de mariage entre le duc Alexandre de Wurtemberg et S. A. R. la princesse Marie de France, pour le soumettre à l'approbation et à la signature du roi en sa qualité de chef de la maison royale. D'après les statuts de la famille de Wurtemberg aucune union d'un prince n'est considérée comme valable que lorsqu'elle a obtenu le consentement du chef supérieur de la famille. (*Gazette d'Aug.*)

— On mande de Gotha, le 8 octobre :

Le duc Alexandre de Wurtemberg passera l'hiver prochain ici avec sa jeune épouse; on lui prépare le palais habité précédemment par le duc Frédéric.

— On écrit de Hanovre, le 9 octobre :

M. d'Ompéda, ministre d'état, vient, dit-on, de donner sa démission; ce ministre avait engagé ses collègues à rester en place aussi longtemps qu'une violation directe de la constitution n'aurait pas eu lieu; il est donc probable que l'on doit s'attendre de la part du roi à quelque acte important.

FRANCE. — PARIS, LE 16 OCTOBRE.

DEPÊCHE TELEGRAPHIQUE.

Toulon, le 14 octobre, à sept heures et demie.
Ben-Tamam, le 2 octobre.

Le général Daurémont à M. le ministre de la guerre.

Les brigades Nemours et Trézel, avec l'artillerie de siège, ont pris position au marabout de Ben-Tamam sur la rive gauche de l'Oned-Zenati.

Le général Rulhière, avec les deux autres brigades et le gros du convoi, ont dépassé le Raz el Akba. Je compte pren-

dre position demain près de Meheris, à sept lieues de Constantine. L'ennemi n'a pas paru. Le bey a quitté sa position de Raz el Akba, et s'est retiré à trois lieues de sa capitale. La santé de l'armée est bonne.

— Il est assez curieux que le *Moniteur* nous donne ce matin seulement la dépêche qu'on vient de lire, alors que tous les journaux ont rapporté, il y a plusieurs jours, les faits qu'elle contient.

Un journal ministériel, plus favorisé que le *Moniteur*, publie ce qui suit :

« Il est arrivé aujourd'hui des nouvelles de M. le prince de Joinville, datées de Bone le 6 septembre. Ce jour-là l'*Hercule* que l'on croyait déjà sorti de la Méditerranée, était entré en rade devant Bone; le jeune prince avait débarqué; et n'ayant pas trouvé de terre les instructions qu'il attendait si impatiemment depuis son rappel, il était spontanément parti pour Constantine avec une escorte de neufs cents hommes, espérant arriver à temps pour prendre sa part des fatigues et des périls de l'expédition. Le commandant de Bone s'était empressé de satisfaire au noble désir qu'avait exprimé S. A. R., et lui avait donné deux pièces de campagne pour assurer sa marche jusqu'à Constantine.

« Il est peu probable que M. le prince de Joinville arrive devant cette place avant qu'elle ne soit tombée au pouvoir de nos armes; mais il aura rejoint son frère; il aura vu notre armée; et son empressement à profiter de quelques jours de relâche pour s'aventurer dans une si laborieuse entreprise, aura prouvé à nos braves soldats que le jeune officier de marine, si dévoué aux intérêts de son arme, ne sait plus faire de distinction en face de l'ennemi et en présence du danger.

« Des ordres partis de Paris enjoignent au commandant de l'*Hercule* de continuer, aussitôt après le retour à bord de M. le prince de Joinville, la longue campagne qu'il a commencée il y a plus de six semaines, et qui ne doit se terminer qu'au mois de mai prochain. »

— La dépêche télégraphique qui précède satisfait peu l'impatience que prouve le public depuis quelques jours de recevoir des nouvelles du siège de Constantine.

Il est assez extraordinaire que le gouvernement n'ait pas pu recevoir des nouvelles de notre quartier-général d'une date plus récente que celle du 2 octobre, car il ne faut pas plus de 2 jours pour faire le trajet de Constantine à Bone, de 5 à 6 jours au plus pour la traversée de Bone à Toulon ou à Marseille et 24 heures de Toulon à Paris pour la transmission des dépêches télégraphiques.

Nous pourrions donc avoir maintenant des nouvelles du siège jusqu'à la date du 6 ou 7 octobre. Peut-être le général Daurémont a-t-il cru devoir attendre qu'il y eut un résultat pour envoyer un nouveau paquebot. Peut-être aussi les Arabes se sont-ils établis sur les derrières de notre armée expédi-

tionnaire de manière à intercepter les communications entre le camp et Bone. Dans ce cas il faudrait s'attendre à ne recevoir des nouvelles que fort tard ou à en avoir d'erronées, attendu que les Arabes ennemis seraient intéressés à faire courir des bruits alarmans pour le succès de nos armes.

Il serait à désirer que la dépêche nous eût fait connaître si le temps s'était soutenu au beau. C'est une des circonstances les plus importantes pour le succès de l'expédition. Mais c'est déjà beaucoup que de savoir que l'état sanitaire de l'armée est satisfaisant.

Bulletin de la bourse de Paris du 16. — Les fonds anglais sont arrivés ce matin avec une grande hausse, ce qui a influé d'une manière favorable sur nos propres fonds. Le 3 p. c. est monté à 80 90, et il était très ferme à ce prix.

Le bruit de la prise de Constantine a circulé aujourd'hui à la bourse mais il n'y avait rien d'officiel.

Les valeurs industrielles ont, comme de coutume, donné lieu à un grand nombre de transactions.

On a commencé à faire aujourd'hui des actions du canal de Digoïn, avec 107 50 de prime sur les actions, qui sont de 600 fr.

On s'est aussi occupé en bourse des actions de la caisse de M. Laffite, qui ont ouvert avec 50 fr. de prime; mais elles ont un peu fléchi et on les offrait à 1040 fr. Les actions de 5,000 fr. ont gagné 300 frs. de prime.

AFFAIRES D'ESPAGNE.

Le gouvernement publie la dépêche télégraphique suivante :

« Narbonne, le 15 octobre 1837, 6 h. du m.

« Le 9, Valence était fermée à cause de l'approche de mille carlistes. Esparanza, après être entré à Chiva, allait au sud de la province; 1,200 hommes de la colonne de Buil le poursuivaient. Borso avec 1,500 hommes est arrivé à Sigorlée.

« Le 12, à Barcelonne, beaucoup d'électeurs émigraient et laissaient le champ libre aux ballangeros. Les assassins de l'électeur Vchls n'ont pas été arrêtés. Le brigadier Puig avait été destitué. Barcelonne était sans autorité militaire pour maintenir l'ordre. »

— Les opérations électorales sont terminées à Madrid, et le scrutin est clos pour les nominations de sénateurs. MM. Arguelles, Calatrava, Calderon de la Barca et Seoane ont obtenu la majorité absolue; ils l'ont également pour les nominations des députés. Ce cumul prolongera nécessairement les élections métropolitaines.

« Dans presque toutes les provinces, l'opinion modérée a remporté d'éclatants succès. A Grenade, on seul exalté a eu la majorité absolue, et à Malaga les groupes menaçans, qui empêchaient les électeurs de déposer leurs votes dans l'urne, n'ont pas empêché une manifestation favorable à la cause conservatrice.

« Les désordres ont été néanmoins assez graves dans cer-

FEUILLETON.

TABLEAUX DE MOEURS.

UNE AVENTURE EN ESPAGNE.

J'ai voyagé en Espagne et j'y ai eu mes aventures; qui n'a pas eu les siennes dans ce romantique pays?

J'étais à Valence, subrègue d'un bâtiment de commerce, et chargé d'y liquider les affaires de mon ami le capitaine Islay, armateur. Il m'avait adressé à son correspondant don Blas Udivido, riche marchand, veuf, et père d'une fille unique qui approchait de sa vingtième année.

Le seigneur Udivido m'accueillit avec une hospitalité digne des vieux fidalgos. Que ma maison soit comme la vôtre, me dit-il. Les intérêts qui m'étaient confiés à Valence m'obligèrent souvent à faire usage de cette invitation généreuse. Cependant, comme il n'est pas d'usage en Espagne qu'un étranger soit immédiatement présenté, il se passa quelques temps avant que je visse Estelle Udivido. Mais lorsqu'on sut que je me comportais gravement, lorsque l'on sut aussi que je ne devais pas faire un long séjour en Espagne et que le peu d'espagnol que j'estropiais ne me permettrait pas d'être un très éloquent amoureux, la duègne, elle-même, fut d'avis que je pouvais être admis dans la société de la senorita, confiée à sa surveillance.

Il s'établit insensiblement une grande familiarité entre Estelle et moi; nous échangeâmes réciproquement des leçons de langue. Elle entreprit de perfectionner mon espagnol, et moi son anglais; elle aimait aussi à chanter devant moi en s'accompagnant de la guitare, et bientôt la balance des obligations pencha de son côté.

Pendant ce temps, je m'étais fait quelques autres amis dans la ville. Le plus intime fut don Sylvio Comorra, jeune gentilhomme qui vivait sur ses terres à une lieue de Valence, avec un revenu de 30,000 réaux environ. Il avait un frère à Madrid, premier secrétaire de la Contaduría, et après de lui sa sœur dona Antonia Santorim, qui prenait soin de sa maison. Une étroite amitié liait depuis longtemps Estelle Udivido et dona Antonia.

Elle obtint un jour la permission d'aller passer une semaine auprès d'Antonia, dans la terre de son frère. Cette visite fut fatale au repos de don Sylvio. Il devint passionnément amoureux d'Estelle; et, comme un bon espagnol, il fit tout ce qu'il était possible de faire en pareille occasion: il soupira, écrivit des billets doux, donna des sérénades, etc. Mais la belle Estelle demeura inexorable.

Après avoir vu Estelle, il était impossible de ne pas l'adorer. Aucune senora de Valence ne recevait autant de sérénades que dona Estelle; aucune ne voyait venir autant de soupirans demander sa main. Mais un seul parvint à se faire agréer du seigneur Udivido: ce fut Jose Práio, homme de quarante ans, qui, à quelques bonnes qualités, joignait l'avantage inappréciable d'être le plus riche négociant de Valence. Quant à Estelle, personne n'avait encore pu parvenir à lui plaire, et le riche don Jose Práio fut peut-être, sous ce rapport, le moins heureux de tous.

Cependant le seigneur Udivido, qui prétendait savoir, comme tous les pères, ce qui convenait le mieux à sa fille, lui ordonna de regarder le seigneur Jose comme son futur mari. Estelle reçut cet ordre avec des larmes: elle savait que son père était très opiniaître, et qu'il ne changeait jamais d'avis, quand il croyait avoir bien pesé celui auquel il s'arrêtait dans la balance des profits et pertes. « Si l'un y a vingt et quelques années de différence entre les deux époux, toutes les compensations, se disait-il, sont en faveur de ma fille, pour peu qu'elle daigne comparer sa dot à la grande fortune de mon futur gendre. Elle méprise cela aujourd'hui, mais elle me remerciera un jour d'avoir fait ce calcul pour elle. »

Jose Práio avait à Majorque un domaine qu'il allait visiter une fois tous les ans dans un bâtiment à lui. C'était une fête que ce voyage, et il y invitait ses plus intimes amis. J'eus l'honneur d'être compris dans cette invitation, ainsi que don Blas Udivido, Estelle, dona Antonia Santorim et plusieurs autres.

Il n'y avait que quelques heures que nous étions à bord, lorsque, parmi les hommes de l'équipage, je reconnus don Sylvio sous un costume de matelot. Il me fit un signe, me prit à part et m'expliqua le motif de ce déguisement. « Je suis amoureux et au désespoir, me dit-il; soyez mon véritable ami. »

— Je le suis déjà, lui répondis-je.
— Vous avez la confiance d'Estelle et pouvez me servir.

— En trompant et trahissant le seigneur Udivido pour prix de son hospitalité!

Don Sylvio tressaillit à ces paroles, car il n'est pas de peuple plus délicat sur le point d'honneur que les Espagnols, et aucun Espagnol ne l'était plus que don Sylvio. Je n'eus donc besoin que d'en appeler à son bon sens, et, heureusement, l'amour lui en avait laissé assez pour qu'il pût se rendre à la force de mes raisons. Tout ce que je pus lui promettre fut de garder le silence, à condition qu'il ne parlerait pas lui-même.

Après être restés huit jours dans l'île de Majorque, nous nous rembarquâmes, et mîmes à la voile de conserve avec une barque de Malaga. Le vent était favorable le matin, mais au bout de quelques heures, il souffla du nord-ouest et nous fîmes dévier de la direction de Valence. Bientôt un ouragan éclata; les dames se réfugièrent dans l'entrepont, et le seigneur Jose Práio s'agenouilla devant l'image de la Vierge, car il était plus dévot que brave. Vers le soir cependant, la tempête se calma pour faire place à un péril plus terrible: deux corsaires algériens, qui nous avaient déjà aperçus le matin, se mirent alors à notre poursuite.

À leur approche, la dévotion du seigneur Jose Práio absorba toutes ses facultés: don Blas ne voulut pas quitter un seul instant sa fille évanouie, et le capitaine du navire ne semblait pas très disposé à risquer sa vie pour un homme qui avait la force de ne rien dire.

Je fus donc obligé de me mettre en avant et de chercher à inspirer quelque courage aux matelots. Don Sylvio renonça alors à son déguisement et seconda bravement mes efforts. Nous fûmes bientôt attaqués: la barque de Malaga se rendit sous nos yeux à l'un des corsaires qui s'éloi-

gna, laissant à l'autre notre bâtiment, comme une proie non moins facile. Nous aurions, en effet, été pris, sans un stratagème dont j'eus l'idée, en voyant que notre pont était couvert de caisses, contenant les récoltes du seigneur Jose Práio. A la première décharge de mousqueterie que nous essayâmes, presque tous nos matelots se laissèrent tomber, comme s'ils eussent été blessés à mort; les corsaires crurent n'avoir plus qu'à monter à notre bord; mais ils nous trouvèrent embusqués derrière nos caisses, et nous en tuâmes un si grand nombre, que les autres regagnèrent à la hâte leurs chaloupes d'abordage, renouçant à continuer le combat.

Cette affaire fut plus applaudie à Valence qu'elle ne le méritait. Les seigneurs Udivido et Práio n'appellèrent leur sauveur; cependant, après le premier mouvement de reconnaissance, ils ne me cachèrent pas qu'ils me soupçonnaient d'être le complice de don Sylvio, dont le courage, pour le moins égal au mien, ne fut pas aussi justement apprécié, ou du moins ne fut-il pas jugé capable de contrebalancer la fortune de son dévot rival. Le seigneur Udivido feignit toutefois de me croire, lorsque je lui racontai comment les choses s'étaient passées; il ne pouvait faire autrement sans paraître ingrat. Mais Estelle et Antonia eurent beau protester comme moi que l'amant déguisé s'était introduit à bord sans leur participation, et qu'elles ignoraient ce caprice avant le combat contre les Algériens, Antonia eut à subir de graves reproches, et Estelle ne fut pas traitée moins durement; quant à Sylvio, on lui fit en rendre qu'on n'avait aucun remerciement à lui donner, quoique sans son heureuse présence à bord, la future du seigneur Jose Práio eût fort bien pu être conduite au harem du dey d'Alger.

Don Jose, qui jusqu'alors n'avait pas été très-haut placé dans l'estime d'Estelle, lui devint odieux: elle méprisa sa lâcheté, son ingratitude et la mesquinerie avec laquelle il récompensa les hommes de son bâtiment, qui s'étaient battus avec courage contre les pirates. Don Jose était d'ailleurs la cause directe du redoublement de sévérité de son père et de sa persécution.

Quoique le seigneur Udivido ne vit plus avec le même plaisir mes rapports familiers avec sa fille, comme je devais partir sous peu de temps, il ne les proscrivait pas. Estelle semblait y tenir de plus en plus, et montrait même de l'inquiétude si je m'absentais de Valence, pendant plus de vingt-quatre heures. J'étais charmé de cette tendre reconnaissance, mais j'en étais aussi quelquefois embarrassé.

Avec une curiosité de femme, elle aimait à m'interroger sur les mœurs et les usages des dames anglaises, et m'écoutait tous les jours avec un nouvel intérêt. « Heureuse, heureuse, Angleterre! » répétait-elle, et puis il lui échappa un soupir: « Hélas! que n'ai-je le bonheur d'y naître, les jeunes filles n'ont pas la cruelle alternative d'épouser un mari contre leur gré, ou d'entrer dans un couvent. »

Un jour elle revint sur ce sujet avec une émotion, qui m'alarma. Je commençais à craindre... je ne sais quoi.

« Il me semble, me disait-elle, que je me ferais Anglaise sans aucun regret. »

— Vraiment! aimable Estelle, lui répondis-je, afin de la détourner de cette idée; je crois, moi, que vous perdriez beaucoup au change si

taines localités pour inspirer à plusieurs personnes la pensée que les cortès ne se réuniront pas le 19 novembre.

En attendant la levée de l'état de siège dont le nouveau ministère de la guerre a annoncé que l'on s'occupait activement, les autorités dirigent la continuation des travaux de fortification de la capitale.

Les derniers rapports reçus de l'armée sont favorables. Espartero laissant la moitié de son armée sous les ordres de Lorenzo, suivait de près le prétendant. Il n'en était plus éloigné que d'une lieue et demie, et il annonçait que si l'ennemi l'attendait, il comptait en toute assurance sur un succès.

(Correspondance particulière.)

Bayonne, 12 octobre 1837.

Un message extraordinaire adressé au conseil par le ministre secrétaire d'état, annonce que, le 5 de ce mois, le général Espartero a battu les carlistes et le prétendant en personne à Prétuerta, province de Burgos, vers l'Est. Voici quelques détails recueillis à la hâte sur cette affaire :

La bataille a commencé par une attaque contre la division Lorenzo qui barrait le passage aux carlistes.

Le général comte de Luchana, en rendant compte de cette affaire très succinctement, au moment où commençait la déroute de l'ennemi, annonce que les résultats de cette affaire seront très importants.

Zurbano, qu'on avait dit tué par les carlistes, a échappé à deux assassins qui le poursuivaient et a pu revenir contribuer aux manœuvres de Ullbarri. C'est un exprès de Lograno qui apporte cette nouvelle.

Il résulte des derniers rapports d'Estella, en date du 9, que le siège de Lodosa a été levé par suite du mouvement combiné des trois colonnes chrétiennes d'Ullbarri, de Zurbano et d'Iriarte. Les carlistes se sont retirés sur Oteiga et ils ont détaché, sur la ligne de Valcarlos, quelques soldats poursuivis par Iriarte jusqu'à Zubirie.

ÉTATS-GÉNÉRAUX DE HOLLANDE.

Session ordinaire de 1837 — 1838.

Séance d'ouverture, le 16 octobre.

Conformément à l'arrêté royal du 14 de ce mois, qui délègue une commission pour faire, au nom du roi, l'ouverture des états-généraux, le ministre de l'intérieur a pris la parole en ces termes :

Hauts et puissans Seigneurs ! Les marques d'amitié que je reçois des puissances étrangères, continuent à adoucir les plaies, causées à la patrie par l'insurrection belge. Elle éprouve de plus d'un côté l'influence bienfaisante de mes soins assidus pour appuyer, sans déviation, notre politique extérieure sur le respect scrupuleux pour les droits des autres, et sur le maintien exact de ce à quoi nous avons droit nous-mêmes.

Une convention conclue récemment, a réglé, à la satisfaction des deux parties, la navigation entre la Néerlande et la Prusse, elle a fait naître l'espoir d'un autre développement de nos relations commerciales avec les états de l'Union des douanes allemandes.

Il y a lieu d'attendre que le commerce et la navigation de la Néerlande seront réglés bientôt avec l'Angleterre sous la garantie d'un traité que l'on négocie précisément dans le même but.

Quand bien même, les démarches tentées le plus récemment de ma part, pour l'aplanissement de la question belge, n'ont pas produit l'effet désiré, mon attention reste fixée sur tous les moyens et les occasions, pour venir à bout de complications (spanning) aussi déplorable pour la Néerlande que pour toute l'Europe. Mon ministre de l'intérieur

vous quittez un pays où vous êtes entourée de vos amis et de votre famille, honorée et aimée de tous, pour passer dans un autre où vous vous trouvez étrangère, inconnue.

Oh ! non pas, répliqua-t-elle, avec vivacité ; je ne m'en irais pas en Angleterre sans emporter de quoi y être bien reçue. On n'achète pas des amis sans doute, mais les Anglais ne sont pas des barbares ; et vous-même, si vous me rencontriez dans votre pays, m'y laisseriez-vous seule et malheureuse ?

Moi, senora ?... oh ! non, certes ; si je vous rencontrais en Angleterre, je serais heureux de vous y être utile et agréable.

Heureux, utile, agréable, je voudrais savoir si c'est là un compliment ?

Un compliment ! Non, senora. Je parle avec sincérité ; je ne donne aux mots dont je me sers aucun sens extraordinaire.

Et bien, alors je vous dirai, moi, que je serais plus heureuse d'être obligée par vous que vous ne le seriez de m'obliger.

Estelle rougit en parlant ainsi, et se retira un peu confuse. Je partis moi-même très agité.

Après la douleur de ne pas être payé de retour par celle qu'on aime, il n'en est pas de plus cruelle pour un cœur honnête que d'inspirer un amour qu'il nous est impossible de partager. Je n'éprouvais, hélas ! pour Estelle, qu'une profonde pitié. J'étais jeune, romanesque, et je me serais cru le plus déloyal des hommes, si j'avais pu tromper une femme qui se livrait à mon honneur.

J'ai parlé de la duègne d'Estelle : c'était plutôt une espèce de gouvernante, une parente pauvre du seigneur Udivido, très dévote, très simple, et aimant beaucoup sa pupille. Elle vint me trouver le lendemain soir à la sortie des vêpres ; et avec un air boudeur qui me montra qu'elle connaissait le secret d'Estelle, elle me remit le billet suivant :

J'en ai trop dit, et probablement j'aurai perdu dans votre estime en oubliant la réserve imposée à mon sexe ; mais ayez pitié de ma situation. Le seigneur José P. ne pourra jamais avoir mon cœur ; celui à qui je l'ai donné, le doit à ma reconnaissance. Il m'a sauvé l'honneur et la vie ; c'est à lui seul que je voudrais confier la fortune et le bonheur d'Estelle.

Comme je n'avais pas à refuser plus longtemps, je répondis tout de suite :

Je suis attendu demain par le seigneur Udivido dans son comptoir, pour y parler affaire, il m'invitera sûrement à rester pour dîner. Pendant la sieste, j'espère avoir le bonheur d'entretenir la senora Estelle et lui prouver la loyale sincérité de son dévoué. James WALLACE.

Il en fut comme je l'avais prévu. Après le dîner, le seigneur Udivido se retira dans le jardin ; la bonne tante, ainsi qu'on appelait la duègne, s'endormit, selon son usage, sur le sofa. Je pris la main d'Estelle, et, avec autant de tendresse que je pus en montrer sans être amoureux, je la remerciai de son billet ; mais, ajoutai-je, pour être digne de vous, pour mériter l'honneur que vous me faites, je ne puis y répondre qu'en vous disant la vérité. J'aime une Estelle anglaise : il m'en coûte pour être fidèle, j'en conviens ; mais j'ai juré de l'être.

rieur fera connaître à V. H. P. la marche des événements politiques qui ont eu lieu depuis les dernières communications faites à ce sujet à votre assemblée, pour autant que le royaume y a été intéressé.

Dans le voyage que j'ai fait dans le courant de cette année, je me suis convaincu que notre situation intérieure est encourageante. Je me rappelle ce voyage avec satisfaction. J'ai pu sous tous les rapports recueillir des preuves d'attachement et de fidélité, et j'ai pu observer les traces des bénédictions abondantes dont la Providence continue à combler la Néerlande. Bénédictions qui doivent remplir tous les cœurs de joie et de reconnaissance.

L'industrie continue à offrir un aspect favorable. Quelques-unes de ses branches sont en progrès.

L'agriculture marche en général avec un succès satisfaisant. On peut se réjouir que les prix sont restés fermes, malgré l'abondance de la récolte.

Dans une seule province, l'agriculture eut à combattre une épidémie malfaisante. Le gouvernement a prévenu les dommages autant qu'il a pu.

La pêche ne promet pas de résultats défavorables.

Le commerce et la navigation montrent sur divers points une activité progressive.

On a soumis à une enquête rigoureuse les améliorations désirables dans le waterstaat, dans nos routes et canaux, et dans une communication plus accélérée avec le Rhin au moyen de l'établissement d'un chemin de fer, et je pense pouvoir invoquer la coopération de V. H. P. pour prendre des mesures dans cette session à l'égard de ces objets.

La situation sanitaire se montre sous un aspect favorable. Nous avons été épargnés par la maladie qui a visité d'autres pays.

Dans nos possessions d'outre-mer règnent la tranquillité et le bon ordre.

Les produits de l'Inde néerlandaise s'accroissent.

La situation de ces contrées et de notre bien être national a un effet favorable sur les recettes de l'état.

Les dépenses sont couvertes par les recettes. On pourra de nouveau alléger pour l'année prochaine les charges, spécialement celles sur des objets de première nécessité.

Les mesures financières, adoptées après un mûr examen par V. H. P. dans la dernière session, ont produit les effets désirables.

Au milieu de la crise financière générale qui s'est fait ressentir dans d'autres pays commerciaux, le crédit public est resté inébranlable chez nous, grâce aux bases solides sur lesquelles il est établi.

Indépendamment des lois sur les recettes et d'une loi pour l'amélioration d'un des impôts indirects, il sera présenté à V. H. P. quelques changements jugés nécessaires au tarif d'entrée, de sorte et de transit.

Je puis nourrir l'espoir fondé que dans le courant de l'année prochaine la nouvelle législation néerlandaise pourra être mise en pleine exécution. Dans cette prévision on a pris préalablement toutes les mesures nécessaires pour pouvoir passer pendant cette période à l'organisation et à la mise en action du nouveau pouvoir judiciaire. Les dispositions légales, qui peuvent encore être demandées dans ce but, seraient soumises dans cette session à V. H. P.

La commission de rédaction de la législation néerlandaise s'occupe avec zèle de l'examen des changements qui pourront d'abord être faits au code pénal. Je me flatte de pouvoir être à même de présenter, encore dans la session actuelle, des projets de loi à ce sujet.

N. et P. S., puissent vos délibérations se distinguer de nouveau par leur calme et leur bienveillance, et votre coopération soutenir et doubler les forces du gouvernement ! Alors cette session des états généraux produira, avec la bénédiction du Tout-Puissant, des fruits bienfaisants, la Néerlande envi-

rait se parer plus glorieusement ; je l'accepte, et je ne m'en servirai que pour une cause honorable.

Ce fut ainsi que nous nous quittâmes, et je partis, la semaine d'après, pour Alicante. En arrivant dans cette ville, j'eus rendez-vous le capitaine Islay, qui m'attendait. Nous soupâmes ensemble, et, étant fatigué, je me retirai de bonne heure, pour aller dormir.

Il n'y avait pas deux heures que j'étais dans mon lit, lorsque je fus réveillé par un bruit d'enfer qu'on faisait à ma porte.

Ouvrez, ouvrez, me criaient-on en frappant, comme pour l'enfoncer ; ouvrez au nom du roi !

Je me jetai à bas de lit et m'habillai à la hâte, croyant que les officiers de la justice commettaient quelque erreur que ma vue seule ferait cesser. Les agens intérieurs, en Espagne, ne se piquent pas de politesse ; ils s'emparèrent de moi rudement et me fouillèrent ; on ne trouva sur moi ni papiers ni armes, mais seulement 20 pistoles qui furent sans doute jugées de bonne prise, car je ne les revis plus. Ces hommes tout à fait sans façon ne daignèrent ni me répondre, ni m'adresser la parole ; ils prirent mon signalement, me traitèrent dans une chambre de poste, et m'y ayant ramené à Valence, ils complétèrent leur mission, en me logeant en prison.

La chambre où l'on m'enferma, avait douze pieds carrés ; elle n'était ni trop humide ni trop sale. Mon ameublement consistait en un lit, une chaise et une table ; pour mes repas, on me servait du pain et des oignons, avec environ deux pintes de vin, trempé d'eau.

Je n'avais donc pas trop à me plaindre ; je ne souffrais pas beaucoup, et ma conscience était si tranquille que je continuai à regarder tout ce qui m'arrivait comme l'effet d'une méprise, qu'un peu de temps suffirait pour rectifier. Du reste, impossible de me distraire : on ne voulait me procurer ni livres, ni encore, ni papier. Je ne pouvais donc que penser et rêver, et je me mis à philosopher tout à mon aise sur la bizarrerie des destins des hommes. Je finis par trouver, à force d'ennui, que ma destinée n'était pas des plus agréables, et souvent je me disais qu'il n'est pas d'homme mieux loti que celui qui est libre avec dix mille livres de rente.

Ce qui m'inquiétait le plus, était la sombre figure et l'air d'importance que prenaient tous ceux qui m'abordaient. Le geôlier en chef me faisait l'honneur de venir me visiter tous les jours, regardait autour de ma cage avec attention et se retirait sans prononcer une parole. La première fois que je le vis, je voulus le supplier de m'apprendre pourquoi j'étais en prison ; il hocha la tête d'un air solennel et sortit sans me répondre. J'avais adressé la même question à l'un des moines qui avaient conduit d'Alicante à Valence, et l'un d'eux avait daigné me dire : « Vos crimes sont si nombreux qu'il vous sera impossible de deviner celui qui, enfin, vous a fait arrêter ? »

Mais je ne sache pas que j'aie commis aucun crime ! lui répliquai-je.

Ah ! vous ne savez pas, fit-il alors : c'est la réponse ordinaire ; eh bien ! le tribunal vous l'apprendra.

Très-volontiers, me dit-il, j'en connais le prix. Je vous offrirai la mienne en retour, si elle n'était pas d'une valeur bien inférieure.

Je n'en connais pas une, lui dis-je, dont un homme d'honneur pour-

sagera l'avenir avec confiance, et moi, je pourrai espérer l'issue favorable de mes efforts constants pour le bonheur et la prospérité du peuple, que la providence divine a confié à ma sollicitude.

M. Théodore Donker-Curtius vient de publier une brochure intitulée : *Iets over het nut der ijzeren wegen voor Nederland*. (Un mot sur l'utilité des chemins de fer pour la Néerlande.) L'éloquent écrivain prouve que la Néerlande a besoin de chemins de fer ; il indique ceux qu'il faudrait construire en premier lieu, et donne son avis sur le meilleur moyen de les construire.

Dans le courant de son ouvrage l'auteur paye un juste tribut d'éloges à la Belgique qui s'est lancée si heureusement dans les voies du progrès, et conseille au gouvernement de Guillaume de suivre en ceci notre exemple. Mais, dit-il, avant d'entreprendre une œuvre aussi colossale, l'avenir de la Néerlande doit être assis sur des bases solides, le statuto doit finir ; nos chemins de fer doivent communiquer avec ceux de la Belgique. Il est donc temps d'ouvrir des négociations, qui seront bien vite terminées, si les deux pays sacrifient chacun quelque chose de leurs prétentions.

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 17 OCTOBRE.

La distribution des prix aux élèves de l'Académie des beaux arts de Malines a eu lieu dimanche dernier. Une nombreuse et brillante société s'y était rendue, la salle était richement décorée. Plus de vingt médailles ont été décernées aux vainqueurs. La première a été remportée par le nommé Coninx, déjà favorablement connu par des tableaux qu'il a exposés à Bruxelles et Anvers ; il est élève de M. Vervloet.

Un grand nombre de bourgeois, d'échivins, d'agens des Sociétés charbonnières, etc., du Hainaut, viennent d'adresser une pétition au roi pour la direction du chemin de fer par les Ecaussines et les charbonnages du centre, conformément au plan de MM. Simons et de Ridder, adopté par la commission.

Bruxelles, 17 octobre (trois heures). — L'activité se soutient pour plusieurs valeurs. Société Générale tirée en nom fl. 779, certificats au porteur émission de Paris 1660 ; Société de Mutualité, cotés 1125 (112 1/2) A. ; mais pendant toute la durée de la bourse et après la cote, il y a eu acheteurs à 1126 25 (112 5/8) et point de vendeurs au-dessous de 1123 1/4 ; le cours officiel argent n'est pas assez explicite et donne lieu à des réclamations fréquentes, car il est le plus bas, et n'indique point le véritable prix de la valeur, il faudrait qu'il fut toujours accompagné du cours papier ; Banque de Belgique 4422 50 (112 1/4) ; Actions Réunies 1022 50 (102 1/4) P. 1020 A.

L'actif espagnol était faible, les nouvelles annonçant des émeutes dans plusieurs villes. On a fait 18 3/8 au comptant, 18 3/4 P., fin courant 18 5/8 P. Primes à un mois 21 dont 1 P.

Toujours même rareté en huiles de colza au comptant ; on a payé pour les besoins 50 fl., courant du mois 49 1/2 acheteurs ; l'huile de lin est également en faveur, 45 fl. demandée.

Une lettre particulière, datée de Paris 16 octobre, 5 heures du soir, annonce que l'armée d'expédition est entrée à Constantinople le 9, et que le prince se porte bien. Cette lettre ne donne point d'autres détails.

LIEGE, LE 18 OCTOBRE.

Le projet de loi tendant à établir un droit d'abonnement sur les débitants de boissons distillées, sera sans doute accueilli avec faveur ; depuis longtemps en effet des cris unanimes s'élevaient contre les abus toujours croissants, provenant du bas prix de ces boissons et de leur immense consommation, et il était temps qu'on songeât à y porter remède.

Cependant le projet de loi, tel que nous le connaissons jusqu'à présent, nous paraît renfermer des vices trop saillants

pour se parer plus glorieusement ; je l'accepte, et je ne m'en servirai que pour une cause honorable.

Ce fut ainsi que nous nous quittâmes, et je partis, la semaine d'après, pour Alicante. En arrivant dans cette ville, j'eus rendez-vous le capitaine Islay, qui m'attendait. Nous soupâmes ensemble, et, étant fatigué, je me retirai de bonne heure, pour aller dormir.

Il n'y avait pas deux heures que j'étais dans mon lit, lorsque je fus réveillé par un bruit d'enfer qu'on faisait à ma porte.

Ouvrez, ouvrez, me criaient-on en frappant, comme pour l'enfoncer ; ouvrez au nom du roi !

Je me jetai à bas de lit et m'habillai à la hâte, croyant que les officiers de la justice commettaient quelque erreur que ma vue seule ferait cesser. Les agens intérieurs, en Espagne, ne se piquent pas de politesse ; ils s'emparèrent de moi rudement et me fouillèrent ; on ne trouva sur moi ni papiers ni armes, mais seulement 20 pistoles qui furent sans doute jugées de bonne prise, car je ne les revis plus. Ces hommes tout à fait sans façon ne daignèrent ni me répondre, ni m'adresser la parole ; ils prirent mon signalement, me traitèrent dans une chambre de poste, et m'y ayant ramené à Valence, ils complétèrent leur mission, en me logeant en prison.

La chambre où l'on m'enferma, avait douze pieds carrés ; elle n'était ni trop humide ni trop sale. Mon ameublement consistait en un lit, une chaise et une table ; pour mes repas, on me servait du pain et des oignons, avec environ deux pintes de vin, trempé d'eau.

Je n'avais donc pas trop à me plaindre ; je ne souffrais pas beaucoup, et ma conscience était si tranquille que je continuai à regarder tout ce qui m'arrivait comme l'effet d'une méprise, qu'un peu de temps suffirait pour rectifier. Du reste, impossible de me distraire : on ne voulait me procurer ni livres, ni encore, ni papier. Je ne pouvais donc que penser et rêver, et je me mis à philosopher tout à mon aise sur la bizarrerie des destins des hommes. Je finis par trouver, à force d'ennui, que ma destinée n'était pas des plus agréables, et souvent je me disais qu'il n'est pas d'homme mieux loti que celui qui est libre avec dix mille livres de rente.

Ce qui m'inquiétait le plus, était la sombre figure et l'air d'importance que prenaient tous ceux qui m'abordaient. Le geôlier en chef me faisait l'honneur de venir me visiter tous les jours, regardait autour de ma cage avec attention et se retirait sans prononcer une parole. La première fois que je le vis, je voulus le supplier de m'apprendre pourquoi j'étais en prison ; il hocha la tête d'un air solennel et sortit sans me répondre. J'avais adressé la même question à l'un des moines qui avaient conduit d'Alicante à Valence, et l'un d'eux avait daigné me dire : « Vos crimes sont si nombreux qu'il vous sera impossible de deviner celui qui, enfin, vous a fait arrêter ? »

Mais je ne sache pas que j'aie commis aucun crime ! lui répliquai-je.

Ah ! vous ne savez pas, fit-il alors : c'est la réponse ordinaire ; eh bien ! le tribunal vous l'apprendra.

Très-volontiers, me dit-il, j'en connais le prix. Je vous offrirai la mienne en retour, si elle n'était pas d'une valeur bien inférieure.

Je n'en connais pas une, lui dis-je, dont un homme d'honneur pour-

(La suite à un no prochain.)

pour que les chambres le sanctionnent et pour qu'il atteigne le but qu'on se propose, c'est à dire qu'il diminue la consommation des boissons distillées.

Le projet de loi frappe d'un droit égal, et le café somptueux ou se réunissent journellement des milliers de personnes, et le modeste cabaret fréquenté par quelques rares habitués. L'absence de toute distinction à cet égard ne constitue-t-elle pas une inégalité choquante? L'impôt de 30, de 25 ou 20 frs. par an pourra être onéreux pour les uns et imperceptible pour les autres.

Le montant du droit d'abonnement nous semble aussi trop peu élevé; il n'aura nullement pour résultat de diminuer la consommation des boissons fortes; il ne forcera pas même les débiteurs à élever leur prix, ou tout au moins la hausse sera-t-elle imperceptible et insuffisante pour empêcher de boire ceux qui en ont contracté aujourd'hui la funeste habitude.

La classification des villes ne nous semble pas non plus à l'abri de tout reproche: pourquoi la ville de Verviers se trouve-t-elle placée parmi les villes de seconde classe, tandis qu'on voit figurer parmi les villes de première classe, Ostende et Tournay, bien moins considérables et moins peuplées que Verviers? Une autre raison qui doit engager le gouvernement à ranger Verviers parmi les villes de première classe, c'est que la population ouvrière y est extrêmement nombreuse, et que l'ivrognerie et l'usage des boissons fortes pouvant avoir là de plus fâcheux résultats que partout ailleurs, il faut prendre d'autant plus de précautions pour les prévenir.

Enfin tous ceux qui savent combien la passion de boire est indomptable, conviendront avec nous que ce n'est pas en augmentant le prix des boissons qu'on empêchera de boire ceux pour qui l'ivresse est un besoin impérieux. Ces malheureux dépenseront plus d'argent, ils payeront plus cher ce qu'ils consomment, mais tant qu'il leur restera des ressources ou du crédit, ils boiront.... Un droit d'abonnement fat-il même plus élevé que celui fixé par le projet de loi, ne produira donc d'effet qu'à l'égard de ceux que la passion de boire n'aura pas entièrement subjugués; pour les autres, des mesures plus efficaces sont nécessaires; il faut tâcher de les ramener, malgré eux, à des habitudes plus conformes à la nature et à la dignité de l'homme: il nous semble donc que la loi ferait sagement en établissant, comme cela existe en Angleterre, une peine corporelle, un emprisonnement, par exemple, contre ceux qu'on trouverait ivres sur le chemin public. Il est facile de justifier cette mesure: c'est l'ivresse qui donne lieu à la plupart des meurtres, des rixes; beaucoup d'hommes paisibles, dans leur état normal, deviennent turbulents, querelleurs, méchants même par l'excès de la boisson. Une parole, un geste, un regard peut exciter leur courroux et les porter aux dernières extrémités. Il nous semble donc que le simple fait de s'enivrer est punissable, et que celui qu'on trouverait pris de boisson sur le chemin public devrait être arrêté et subir un emprisonnement. Ce serait en même temps une mesure de sûreté et un moyen de corriger des hommes abrutis.

On sait qu'il s'est formé à Paris un comité électoral composé de presque toutes les nuances d'opinions, voire même, semble-t-il, de l'opinion ministérielle. Mais bien certainement on y trouve des légitimistes, des républicains, des quasi républicains, des membres de la gauche et du tiers parti. C'est un véritable *tohu bohu* électoral. A cette occasion la *Correspondance de Paris*, nous apprend un fait assez remarquable, c'est que M. Odillon Barrot a refusé de faire partie du comité en question: il s'est fondé, dit-on, en agissant ainsi, sur cette raison: qu'il ne peut sortir de l'amalgame, auquel on s'est résolu, aucune combinaison qui puisse servir utilement la cause de l'opposition véritablement nationale. Si M. Odillon Barrot avait pris plutôt cette sage résolution de se séparer des exagérés qui ont tant nuï à la propagation des principes constitutionnels, la politique de progrès dont M. Barrot est en France l'un des représentants, aurait des chances de fortune qui lui sont enlevées peut être pour longtemps.

Dans la session de cette année, le jury d'examen pour la médecine vétérinaire, a délivré un diplôme de 2^e classe, à M. J. Combron, à Lens St. Remy, et des diplômes de 3^e classe, à MM. Ch. Jadoul, à Ciplet, et Simon Martin, à Marchin.

An 18 octobre, 217 étudiants étaient inscrits à l'université. Les facultés les mieux suivies sont celles des sciences et de philosophie, surtout l'école des arts. La faculté de médecine est la moins nombreuse. Ce nombre augmentera encore; dans la seule journée du 17, quatorze élèves se sont faits inscrire.

Nous avons annoncé la publication d'un ouvrage de monsieur Bidaut, ingénieur des mines, intitulé: de la Houille et de son exploitation en Belgique. En regardant compte de cet ouvrage, voici comment s'exprime le *Courrier Belge*:

Nous avons lu attentivement cet ouvrage, dans le préambule duquel la modestie de M. Bidaut l'a engagé à invoquer l'indulgence du public, et nous avons été frappé de la hauteur de ses aperçus géologiques, de la clarté et de la lucidité de ses descriptions et de ses définitions, qui mettent le livre de M. Bidaut à la portée de tout le monde; c'est un véritable manuel du houilleur, qui devra se trouver entre les mains de tous les concessionnaires et de tous les directeurs de houillères; il ne rendra pas de moins grands services aux personnes qui s'occupent de recherches, et il pourra leur épargner bien des dépenses inutiles.

Nous recommandons fortement l'achat de ce petit volume à nos concitoyens; l'analyse en serait trop longue, il faudrait le citer presque en entier, nous les renvoyons à l'ouvrage, persuadés qu'ils nous remercieront du conseil que nous leur donnons de se le procurer.

Demain 19, notre conseil communal tiendra séance, il s'occupera entre autres objets du rapport de la commission

d'instruction sur le projet de règlement pour l'académie de peinture; puis à huis-clos 1^o de la dépêche du ministre de l'intérieur, qui provoque une nouvelle délibération relativement au professeur d'architecture à l'Académie; 2^o de la nomination d'un membre du comité d'administration de l'académie de peinture, etc., en remplacement de M. Beugheon, non acceptant; candidats: MM. Lemonnier, architecte, Polain, archiviste, Stas, rentier; 3^o du rapport de la commission d'instruction publique sur la nomination d'un instituteur à l'école du Sud; candidats: Dizoul, Lixon, Collard, Bage, Bouvet, Jacquemin. Il s'occupera aussi de la nomination d'un sous maître à l'école de l'Ouest; candidats: MM. Grandjean, Cercelles, Longdoz.

ETAT CIVIL DE LIEGE, DU 14 OCTOBRE.

Naissances: 5 garçons, 4 filles.
Décès: 2 filles, 1 femme, savoir: Catherine Josepha Croix, âgée de 34 ans, fripière, rue Rouleau, veuve de Gaspar Joseph Charlier.
Du 17. — *Naissances*: 4 garçons, 3 filles.
Décès: 4 garçons, 1 fille, 1 homme, 1 femme, savoir: Pre. Brons, âgé de 66 ans, sculpteur, sur les Fossés, époux de Marie Anne Piétry. — Marie Hél. Ch. Kiakin, âgée de 44 ans, tailleur en robes, rue Hors Château.

THEATRE ROYAL DE LIEGE.

Mercredi 18, 7^{me} représentation du 2^{me} mois d'abonnement. La 1^{re} représentation de la reprise de GUILLAUME TELL, grand opéra, remis en 2 actes, musique de Rossini. — La 1^{re} représentation de la reprise de la LECTRICE, comédie-vaudeville en 2 actes, par Bayard.
 On commencera à 5 heures 3/4.

ANNONCES.

A LOUER POUR MARS PROCHAIN, UN BIEN

composé de 2 bonniers de TERRES LABOURABLES et de deux bonniers de PRAIRIES ARBORÉES, situé à Chaudfontaine, sur la Chaussée.
 S'adresser place St. Pierre, n. 872. 1930

MAISON DE COMMERCE A VENDRE, rue Chaussée des Prés, n° 145. On obtiendra de grandes facilités pour le paiement du prix. 1921

A LOUER pour le premier décembre, ou Noël prochain, une JOLIE MAISON, sise au QUAÏ DE LA SAUVENIÈRE, N. 10. S'y adresser les mardi et samedi, de 10 heures à midi, ou le jeudi, de 2 1/2 à 4 heures. 1930

A VENDRE un BEAU CHEVAL, propre à la selle et au tilbury. S'adresser rue Féronstrée, n° 669. 1932

Messageries Pasquet, PLACE VERTE, A LIEGE.

L'ADMINISTRATION a l'honneur d'informer le public que par suite du changement d'heure de départ du convoi sur le chemin de fer de TIRLEMONT à LOUVAIN, MALINES, ANVERS, BRUXELLES et GAND qui a lieu à 1 heure de relevée, elle fera partir tous les jours à 6 heures du matin, un SERVICE DE DILIGENCES en correspondance directe avec ledit convoi. Il n'est rien changé au SERVICE DE NUIT de Liège à Bruxelles et Anvers, dont le départ a lieu à 7 heures du soir. 1925

BELLE VENTE DE TAILLIS.

LE MARDI 24 OCTOBRE 1837, A 10 HEURES DU MATIN, EN LA DEMEURÉ Du Sieur Remouchamps, près de l'église de Ramet, Messieurs le comte de HEMRICOURT, CHEFNAY, COMHAIRE, et Madame veuve CHEFNAY feront vendre UNE FORTE QUANTITÉ DE TAILLIS croissant dans leurs bois dit de Ramet, Ramée, Bénil-Saint et sur Tombeux, commune de Ramet. A CREDIT et à la recette du notaire FRAIKIN, à Chokier. 1928

VENTE D'IMMEUBLES.

MARDI 24 OCTOBRE 1837, à dix heures du matin, chez HEINE, cabaretier, près de l'église à Hollogne aux Pierres, local des séances de M. le juge de paix du canton, le notaire DUBOIS, à ce commis, exposera en VENTE AUX ENCHÈRES devant ce magistrat, les IMMEUBLES suivants:
 1^{er} lot. — Une MAISON avec jardin de 4 ares 36 centiares, à Fexhe le Haut Clocher, joignant au chemin de Waremmé à Liège.
 2^{me} lot. — Une PIÈCE DE TERRE de 21 ares 80 centiares, en lieu dit Campagne d'Or, même commune.
 3^{me} lot. — Une AUTRE de 35 ares, en lieu dit au Trihay, même commune.
 4^{me} lot. — Et une de 24 ares, à Voroux Goreux. S'adresser audit notaire ou à M. le juge de paix du canton de Hollogne aux Pierres. 1926

LA MAISON située à Liège, RUE DERRIÈRE ST GEORGE, n° 649, n'ayant pas été adjugée, sera réexposée le MARDI 24 OCTOBRE COURANT, à 10 heures, devant M. le juge de paix des cantons Nord et Est de cette ville, en son bureau, rue neuve derrière le Palais, et par le ministère de M. DUSART, notaire à Liège. 1908

READJUDICATION

DE LA BARRIÈRE DE LA MAISON BLANCHE.

AVIS. JEUDI 26 OCTOBRE 1837, à onze heures du matin, à la Maison Blanche, il sera procédé pardevant MM. les délégués des gouvernements belge et prussien, et sous l'approbation ultérieure de M. le ministre des travaux publics, à la READJUDICATION de la TAXE à la BARRIÈRE de la Maison Blanche.

La partie de l'art. 3 du cahier des charges, est conçue comme suit:

« Ainsi que les voitures et chevaux des possesseurs de terres et habitations qui à ce sujet justifient de leur exemption légale du droit de Barrière est supprimée, et doit être considérée comme non avenue. »

On peut prendre connaissance dudit cahier des charges, à l'hôtel du gouvernement à Liège, à la régence royale prussienne et dans les bureaux de M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées.

Liège, le 16 octobre 1837.

VENTE PAR AUTORITÉ DE JUSTICE.

Le VENDREDI 20 octobre 1837, à 11 heures du matin, sur la place du Marché, à Liège, l'huissier soussigné procédera à une VENTE D'OBJETS MOBILIERS, consistant en tables, chaises, commodes, armoires, pendules, ustensiles de cuisine et autres objets dont le détail serait trop long. ARGENT COMPTANT. ENGLEBERT, huissier.

Le JEUDI 19 OCTOBRE courant, à 2 heures, M. DUSART, notaire, VENDRA AUX ENCHÈRES, en son étude, rue Féronstrée,

UNE GRANDE MAISON.

SITUÉE A LIEGE, Quai d'Avroy, n° 737, portant l'enseigne du Moulin d'Or, Avec un superbe jardin de TROIS VERGES GRANDES, entouré de murs construits à neuf. Par les changemens qui s'opèrent sur Avroy, cette maison et son jardin sont susceptibles d'une grande augmentation de valeur. LA MISE A PRIX est de 18,000 frs. 1806

Le LUNDI 28 OCTOBRE 1837, à 10 HEURES, M DUSART, NOTAIRE, VENDRA AUX ENCHÈRES,

Devant M, le juge de paix des quartiers du Sud et de l'Ouest de cette ville, en son bureau, rue Mont St. Martin, DEUX MAISONS DE COMMERCE, SISES A LIEGE, RUE DE L'ÉPÉE, DERRIÈRE L'HOTEL-DE-VILLE, L'une cotée 1004 formera le premier lot, et l'autre numéro 1007 le second lot. 1918

VENTE

DE BOIS BLANCS, DE SAPINS

ET DE QUELQUES BEAUX CHÊNES.

LUNDI et MARDI, 30 et 31 OCTOBRE 1837, à 11 heures précises du matin, M. Robert baron DE SELYS FANSON, FERA VENDRE, à son château de HASSELBROUCK, près de Waremmé, et par le ministère du notaire SERVAIS, à Liège:

1^o PLUSIEURS GRANDES ALLÉES.

DE BOIS BLANCS,

D'UNE GROSSEUR ET ÉLEVATION PEU COMMUNES. 2^o La FUTAIE DE SAPINS d'un bois dit bois de sapins, situé entre Bovelingen et Hasselbrouck. 3^o Des CHÊNES d'une énorme grosseur et dont le nombre sera déterminé par le propriétaire. 4^o Et diverses portions de TAILLIS fort avancés. Le chemin de fer passe à quelques minutes des localités et ce voisinage ne peut que faciliter et favoriser l'écoulement des marchandises dont il s'agit. A CREDIT moyennant bonne garantie. S'adresser, pour indications plus détaillées, au notaire SERVAIS et au concierge du château. 1687

**VENTE PUBLIQUE
D'HERITAGES RURAUX.**

LUNDI 6 NOVEMBRE 1837, à dix heures du matin,

le notaire **SERVAIS** de Liège,
PROCÉDERA

En la demeure du sieur André LEROY, aubergiste, à Lixhe,
A LA VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

DES BIENS FONDS,
CI APRÈS DÉTAILLÉS; SAVOIR :

**CANTON DE BILSEN
(LIMBOURG.)**

Comm. d'Eben-Emael.

1. UNE PIÈCE DE TERRE A LABOUR, de 12 verges grandes, en lieu dit *Alle Brixhe Xhavée* et tenant à Jacques Delexhe, à Paul Jodogne et à Jeanne Lisen.
2. Une idem, de 8 verges grandes; en lieu nommé *Fond des Bruyères*, joignant audit Delexhe et à Louis Strooman.
3. Une idem, de 6 v. g. au même endroit, tenant audit sieur Jodogne, à Louis Nolte et à la V^e Pascal Pery.
4. Une idem, de 5 v. g., à *la Grasse Poulé*, joignant aux héritiers de M. Collardin, aux enfants de Théodore Hinquet, à M. E. Melkin et aux représentants Gerardy
Les quatre dernières parcelles sont exploitées par les enfants et gendres de feu le sieur Gerardy Hinquet, d'Emael
5. UNE PARCELLE DE TERRE de 14 v. g., tenant à Jean Poilvache, aux représentants Jean Jodogne et autres.
6. Une idem, de 12 v. g., au *sentier du Meunier*, joignant à la V^e Jean Thonnart et à Catherine Moreau.
7. Une idem, de 10 v. g., aboutissant à la V^e Pascal Pery et auxdits représentants de Jean Jodogne.
8. Une idem, de 10 v. g., audit *fond des Bruyères*, joignant au chemin, aux représentants du sieur Gerardy et de la V^e Louis Léonard.
9. Une idem, de 8 v. g., au même endroit, tenant aux représentants de Léonard Melotte et d'Elisabeth Melkin.
10. Une idem, de 8 v. g., aussi au *fond des Bruyères*, joignant à Jean Lenaers et à Guillaume Reguers.
11. Une idem, de 8 v. g., tenant à Joseph Delexhe, aux représentants de M. E. Melkin et au chemin.
12. Une idem, de 8 v. g., entre Eben et Emael, joignant à Gilles Bounam, à P. J. Verlaine et au chemin.
13. UNE IDEM, de 8 v. gr., au *sentier du Meunier* tenant à Gilles Bounam et à la veuve de Jean Thonnart.
14. UNE IDEM, de 5 v. gr., au même endroit, tenant à la veuve Daniel Melotte, à Jean Poilvache et autres.
15. UNE IDEM, de 5 v. gr., joignant à Henri Lenaers, aux représentants de la veuve Léonard et aux hospices de Maestricht.

Commune de Lanaye.

16. UNE PIÈCE DE TERRE, en lieu nommé au *Chéra de Lanaye*, contenant 1 bonnier, traversée par un chemin et tenant au *Chéra* et aux enfants de Théodore Hinquet.
17. Une idem, également au *Chéra de Lanaye*, contenant 4 v. gr., et joignant à Mme. de Wamps, aux enfants Théodore Hinquet et au *thier de Lanaye*.
18. Une idem, de 2 v. gr., audit *Chéra de Lanaye*, tenant à Simon Lenaers, à Léonard Poilvache et à Mathias Orban.
Les quatorze dernières pièces sont détenues par le sieur Gérard Théodore Jodogne, d'Eben.
19. UN PRÉ de 11 v. gr., en lieu nommé au *Pré à la Croix*, tenant à Théodore Horion, aux enfants Gilles Cloeckers, à François Hinquet et à la fabrique de Lanaye.
20. Une idem, de 5 v. gr., au *Pré Léva*, joignant à M. le Baron de Clercx de Waroux, à Joseph Hansotte, à Jean Doret et au chemin, dit la *Falisse*.
21. Une pièce de terre de 4 v. g., *dessous Lanaye*, tenant à Henri Leroy, à Thomas Varlet, au chemin, nommé *La Falisse* et aux enfants de Henri Colette.
22. Une idem, de 4 v. g. au *Wez des Vaches*, tenant à Mme. de Wamps, à Nicolas Jockin, à la Meuse et au chemin de Liège à Maestricht.
23. Une idem, de 3 v. g., au même endroit, tenant à Anne Jockin, au chemin de Liège à Maestricht et à la Meuse.
Les immeubles repris aux n. 19, 20, 21, 22 et 23, sont affermés au sieur Nicolas Jockin, de Lanaye.
24. UNE PIÈCE DE TERRE de 4 v. g. dans la campagne de Lanaye, détenue par la veuve de Jean Dochain, de Lanaye, et tenant aux enfants Léonard Hanquet et à la parcelle de pré, désigné au n. 19.

**CANTON DE MEERSEN,
Commune d'Eysden,**

25. UNE PRAIRIE de 1 bonnier 6 v. g. 10 p., en lieu dit, *dessous les prés des Naivagne*, à Breust, vis-à-vis du hameau de Nivelles, tenant à M. le baron De Clercx De Waroux, à Mathias Orban, à M. Troqui et à la parcelle suivante.
26. UNE PIÈCE DE TERRE, d'environ 12 v. g., dite *Ha-way*, plantée d'osiers, contigue à la prairie ci-dessus et aboutissant audit M. De Clercx De Waroux, à Lambert Lecheux et à la Meuse.
Ces deux derniers objets sont affermés à la dame Catherine Halin, veuve Jean Bayeur, de Lorn.
La vente présente toutes les garanties désirables et les conditions laissent de grandes facilités de paiement.
S'adresser, pour renseignements, plus amples, au dit notaire **SERVAIS**, derrière le Spectacle, n. 857, à Liège. 1723

LE POLITIQUE

VENTE

**DE
MAISONS, EN VILLE,
ET
DE FONDS RURAUX.**

LE MERCREDI, 8 NOVEMBRE 1837, A 2 HEURES DE RELEVÉE,

LE NOTAIRE **SERVAIS**
PROCÉDERA,

EN SON ÉTUDE, A LIÈGE, RUE DU SPECTACLE, N° 857,

A LA VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES,

DES IMMEUBLES

CI-APRÈS DÉSIGNÉS, SAVOIR :

- LIÈGE.
- 1^o UNE MAISON cotée 396, située en la rue Hors-Château, avec cour, appendices et dépendances; joignant, d'un côté, à M. Pasque; d'un autre, à l'article suivant; devant, à la rue, derrière, au sieur Petit.
Cette maison est occupée par le sieur Jean Bosman, marchand boulanger.
 - 2^o UNE MAISON et dépendances, cotée 397, contigue à la précédente et tenant, d'un autre côté, aux demoiselles Carlier; derrière, audit sieur Petit.
Cette seconde maison est habitée par M. Leclercq.
- COMMUNE DE BATTICE (canton de Herve.)
- 3^o UNE FERME, en *Wez*, consistant en bâtiments d'habitation et d'exploitation, jardin potager et prairies, le tout formant un ensemble, d'une surface d'environ 6 bonniers et aboutissant à la veuve Rahier, au sieur Brouwier et à des chemins.
 - 4^o DEUX PIÈCES DE PRAIRIE, contenant ensemble 4 verges grandes, joignant au chemin et aux hospices de Herve.
La ferme, avec ces deux dernières prairies, est exploitée par le sieur Nicolas Dedoyart, et le bail en expire au 15 mars 1838.
Il sera facultatif aux acquéreurs d'obtenir des facilités au sujet du paiement.
S'adresser au notaire **SERVAIS**, pour la communication des titres et tous autres renseignements. 1724

**VENTE TRÈS-CONSIDÉRABLE
DE
SAPINS ET CHÊNES.**

LUNDI, MARDI et MERCREDI, 23, 24 et 25 OCTOBRE 1837, chaque jour à dix heures du matin, dans les bois dépendants de son château d'OP-OETEREN, au territoire de la commune de ce nom et de celle de NEER-OETEREN, près de Maeseyk, M. le baron ROBERT DE SELYS FANSON, de XHORIS, fera vendre publiquement par le notaire **SERVAIS** de Liège,

**UNE GRANDE MASSE
DE SAPINS.**

**DE
LA PLUS BELLE VENUE**

ET REMARQUABLES SURTOUT,

PAR LEUR ÉLEVATION AUTANT QUE PAR LEUR CIRCONFÉRENCE.
LA VENTE DE SAPINS sera immédiatement suivie de celle de CHÊNES, tous également propres AUX DIFFÉRENTS GENRES DE CONSTRUCTION.
La situation des bois, au bord du canal de Bois-le-Duc à Maestricht, en facilitera la vidange, et ce canal, aujourd'hui navigable sur tous les points, réduit considérablement les frais de transport.
La vente se fera dans les bois mêmes, PAR MARCHÉS plus ou moins importants, à fixer avec les amateurs.
A six mois de crédit, moyennant solvabilité reconnue ou caution suffisante.
L'on se réunira au château.
S'adresser pour plus amples renseignements, au notaire **SERVAIS**, place derrière le Spectacle, n. 857, et à M. REYNOLDERS, bourgmestre et géomètre, à OP-OETEREN. 1686

VENTE DE BEAUX TAILLIS.

LUNDI 23 OCTOBRE 1837, à midi, M. le baron de ROSEN, FONT BARÉ VENDRA A L'ENCHÈRE :

HUIT BONNIERS

Environ de TAILLIS croissant dans son bois de *Fagne-Ransa*, commune d'AMAY, rive droite; ce taillis contient une grande partie d'étaçons et d'essence chêne.
Recours sur le bois. A CRÉDIT. 1895

VILLE DE LIÈGE.

Le collège des bourgmestre et échevins informe les contribuables que les rôles de l'imposition personnelle destinée à l'amortissement et au paiement de l'emprunt des pillages, sont rendus exécutoires et qu'ils sont remis aux receveurs des contributions, chargés d'en opérer le recouvrement.
Liège, le 14 octobre 1837. Le président, Louis JAMME.

BOURSES.

PARIS, LE 16 OCTOBRE.

Cinq pour cent.	109 85	Esp. D. diff. s. int.	6 1/2
Trois pour cent.	80 80	• Dt. pas. s. int.	4 3/4
Act. del. B. de Fr.	2450 ..	Belg. Empr. 1832	102 1/2
Napl. Cert. Falc.	99 20	Banque de Belg.	1460 ..
Esp. Ardoin 1834	21 1/2		

AMSTERDAM, LE 16 OCTOBRE.

Holl. Dette active.	101 3/4	Anscr. au gr. livre.	67 1/4
Dito 2 1/2.	52 3/4	Certif. à Amst.	96 3/8
Dit. 4 1/2.	45 1/2	Pologne, L. fl. 500f.	133 1/2
Bill. de change	22 1/16	Lots de Rd. 50 f.	109 3/8
Syndic. d'amort.	94 ..	Espagne, E. Ard.	48 7/16
• 3 1/2.	76 3/8	Dito grd. s. int.
Soc. de comm. P. B.	162 1/2	Dette différ. anc.
• nouvelle.	• nouv.
Russie, H. et C. 5	104 1/2	• passive.	4 15/16
• 1829, 5	Autriche. Métal. 5.	400 1/2

ANVERS, LE 17 OCTOBRE.

ANVERS. Det. activ.	106 1/2	ANVERS. Cert. Falc.	92 1/2
• Det. différ.	47 1/2	• (STAT.) Lev. 1832.	99 3/4
Emp. de 48 mill.	101 5/8	• à An. 1834.	97 7/8
HOLL. Dette active.	97 1/2		
Rente remboursab.	104 3/4		
AUTRICHE. Métall.		
Lots de fl. 100.	430 ..		
• de fl. 250.	707 ..		
• de fl. 500.	145 ..		
Poloc. Lots fl. 300.	134 ..		
• fl. 500.	86 7/8		
BRÉSIL. E. à L. 1834	18 3/4		
ESPAG. Emp. 1834.	48 3/4		
D. diff. 1834.		
Dit. p. 1834.		
Dette diff.	6 7/8		

CHANGES.

Amst., c. jours.	3/8 av.
Rotterdam, idem.
Paris, idem.	1/8 av.
• 2 mois.	5/8 o/p d.
Lond. p ^r Estr. c. j.	40 1/4
• 2 mois.	40 1/4
A Francfort, es. jrs.	35 15/16
• 3 mois.	35 13/16
Bruxelles et Gand.	1/4 1/2

RÉSUMÉ DE LA BOURSE D'ANVERS DU 17 OCTOBRE 1837.

L'active Espagnole a continué à être fermée à notre bourse de ce jour, Ardoin ouvert 18 7/8 et reste 18 3/4 argent au comptant.
Primes à un mois 2 1/2 dont 1 o/p papier.
On a fait peu d'affaires.

BRUXELLES, LE 17 OCTOBRE.

FONDS BELGES ET ÉTRANGERS.	SUITE DES ACTIONS.		
Dette active 2 1/2.	53 1/2	A S. d'Ougrée.
Emp. Rotsch.	101 1/2	A S. Sars-Louch.	121 1/2
• Fin cour.	104 1/2	A Cie de fer.
• 1836, 4 1/2.	92 5/8	A S. de Venues.
• Fin cour.	92 3/8	A Bat. à V. Anv.
E. de la ville 1832	100 ..	P S. St. Léona.
HOLL. Dette active	52 1/2	A S. Chatelin.	134 ..
Rente domaniale	97 1/4	P S. Verrieres.	116 ..
AUTRICHE. Métall.	104 1/2	Ecl. gaz. rés.
NAPLES. Falconnet	92 ..	S. Raffinerie.	114 ..
ESPAG. Dette act.	18 3/4	P Verr. Charl.
• Fin cour.	18 5/8	P Expl. l'Espér.
• pr. 1 m. d. l.	21 ..	P Des Brasseries.
• différée 1830.	Librairie H.
• 1835.	Typogr. W.
• dette passive	Fabr. Tapis.	105 1/2
PORT. Dona Maria	87 ..	Fabr. de fer.
BRÉSIL 1824.	87 ..	Mutual. ind.	112 1/2
ROME 1831.	99 3/4	C. de Bruges.
		H. F. Monc.
		Libr. Meline.
		S. act. réun.	102 ..
		A S. de Eleu.
		P Ebénisterie.
		Librairie Sc.
		Fab. Pianos.
		H. F. Borin.
		Hoyoux.
		Fabr. de pap.
		Lits de fer.
		CHÉMIN DE FER.	
		De Par. à St Ger.
		• à V. r. d.
		• riv. g.
		De Muhl. à Th.
		Gambart.
		Luxembourg.

Imprimerie de J.-Bte. Nossent, rue du Pot-d'Or, n. 622, à Liège.

Le soussigné a l'honneur de prévenir le public que le **TIRAGE**
DE LA VENTE PAR ACTIONS,

Seigneurie de Weinwartshof avec Château, etc., etc.,

AURA LIEU A VIENNE, LE 5 JANVIER 1838 IRRÉVOCABLEMENT.

Toute annonce d'une autre date de tirage est fautive. Pour des renseignements ultérieurs, s'adresser à M.

F. E. FULD, BANQUIER ET RECEVEUR GÉNÉRAL A FRANCFORT S/M.